

**DECISION N°210-2026 –
DEMANDE DE FOND VERT DANS LE CADRE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE
TERRITORIAL (PCAET) POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA METHANISATION**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,

Vu la circulaire du 1^{er} avril 2026 relative aux règles d'emploi en 2026 des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales, du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert),

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est)

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2024.012.07.02 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 7 février 2024 approuvant définitivement le PCAET et notamment son plan d'action dont les actions 7.7 et 7.8 portants sur la production d'énergie renouvelable et les modalités d'accompagnement de ces projets par la collectivité,

Considérant l'opportunité d'étudier la faisabilité d'une unité de méthanisation sur le secteur au nord de Balbigny,

Considérant la possibilité pour les territoires de bénéficier du Fond Vert 2026 pour appuyer financièrement les actions des PCAET, dont en l'état, les études relatives aux projets de développement des énergies renouvelables,

DECIDE

ARTICLE 1

De solliciter une aide auprès du Fond Vert 2026 une aide de 39 888,00 €, ce qui correspond à 80% de la dépense hors taxes estimée pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'une unité de méthanisation à Balbigny,

ARTICLE 2

Dit que les crédits budgétaires permettant de couvrir la dépense totale pour cette étude d'un montant de 49 860 € HT sont prévus au budget principal,

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 29/06/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260629-210-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026